

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 11 avril 2011

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce onzième jour du mois d'avril deux mil onze, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Jean Bourque, Conseiller

Séance à laquelle assistaient aussi : Monsieur Michel Briand, Directeur Général et Directeur des Ressources Humaines et Madame Johanne G. Tremblay, Trésorière et Directrice Générale Adjointe.

Est absente : Me Caroline Tremblay, Greffière et Responsable des communications.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 132-04-11

Madame Johanne Tremblay, Trésorière et Directrice générale adjointe, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.2 Dépôt et adoption des états financiers de la Ville de La Malbaie au 31 décembre 2010;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2011;
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2011;

3- Avis de motion :

- 3.1 Avis de motion – Amendement au Règlement de zonage numéro 757-02;
- 3.2 Avis de motion – Création d'un règlement sur la salubrité, l'occupation et l'entretien d'un bâtiment;
- 3.3 Avis de motion – Amendement au Règlement 912-10 – limites de stationnement

4- Adoption des règlements :

- 4.1 Adoption du Règlement numéro 929-11 – Relativement à la tenue des ventes de garage;

5- Dérogation mineure :

- 5.1 Dérogation mineure – Lot 3 563 054 – Monsieur Martin Laliberté;
- 5.2 Dérogation mineure – Lot 3 562 984 – Monsieur Jacques Tremblay;
- 5.3 Dérogation mineure – Monsieur Pascal Besse;

6- Plans d'implantation et d'intégration architecturale:

- 6.1 Plans d'implantation et d'intervention architectural recommandés par le CCU;

7- Décisions du Conseil :

- 7.1 Adjudication d'une émission par billets – Refinancement du règlement d'emprunt numéro 733-00;
- 7.2 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation;
- 7.3 Dépôt et adoption des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de La Malbaie pour l'année 2010;
- 7.4 Résolution – Appui au Centre-Femmes aux Plurielles pour projet de la Proclamation officielle de la Journée nationale des cuisines collectives;
- 7.5 Résolution – Autorisation pour la tenue de la Parade du Rodéo de Charlevoix;
- 7.6 Résolution – Autorisation pour la tenue de la marche pour la coalition du Centre Hospitalier de La Malbaie;
- 7.7 Résolution – Nomination au poste de Secrétaire de direction au bureau de la Mairesse, de la Direction générale et au Greffe;
- 7.8 Résolution – Signature de l'entente avec Monsieur Marcel Bilodeau;
- 7.9 Résolution – Adoption du nouveau contrat sur les locations de salles;
- 7.10 Résolution – Adoption de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

- 7.11 Résolution de concordance budgétaire relativement aux travaux du Chemin de la Vallée;
- 7.12 Résolution de majoration des dépenses et d'approbation de crédits – Projet de réfection du Chemin de la Vallée;
- 7.13 Vente de terrain – Lot 3 697 487 – 280, rue du Ravin;
- 7.14 Vente de terrain – Lot 3 562 029 – 215, rue François-Hazeur.
- 8- Adjudication de contrats :
- 8.1 Octroi d'un contrat à Atelier Vagabond – Aménagement de la terrasse du Centre-Ville;
- 8.2 Soumission location machineries 2011-2012 – Grille tarifaire;
- 8.3 Octroi d'un contrat pour un système de gicleurs pour le terrain de soccer;
- 9- Recommandations de paiements :
- 9.1 Recommandation eau potable: 11 826.73 \$;
- 9.2 Recommandation bibliothèque et hôtel de Ville: 220 805.08 \$;
- 10- Chèques à ratifier au 31 mars 2011 :
- | | |
|----------------------------|----------------------|
| Fonds d'administration : | 150.00 \$ |
| Accès D – Administration : | 226 500.16 \$ |
| Dépôt direct : | 31 390.66 \$ |
| TOTAL | <u>258 040.82 \$</u> |
- 11- Comptes à payer au 31 mars 2011 :
- | | |
|--------------------------|----------------------|
| Fonds d'administration : | 186 597.14 \$ |
| Dépôt direct : | 4 648.55 \$ |
| TOTAL | <u>191 245.69 \$</u> |
- 12- Salaires du mois de mars 2011 : 429 429.24 \$;
- 13- Divers ;
- 14- Correspondance;
- 15- Période de questions;
- 16- Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

**1.2 – DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE
DE LA MALBAIE DU 31 DÉCEMBRE 2010**
RÉSOLUTION 133-04-11

Monsieur Benoît Côté, C.A., dépose et fait lecture des états financiers de la Ville de La Malbaie au 31 décembre 2010;

Ce rapport fait état d'un surplus de 925 624 \$ à la fin de l'exercice financier 2010 et d'un surplus consolidé de 725 308 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les états financiers 2010, soient et sont adoptés par le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie;

QUE, en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19), le dépôt des états a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 6 avril 2011.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 MARS 2011**
RÉSOLUTION 134-04-11

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 21 MARS 2011**
RÉSOLUTION 135-04-11

PROPOSÉ par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2011 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**2.3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 24 MARS 2011**
RÉSOLUTION 136-04-11

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2011 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

3.1 – AVIS DE MOTION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 757-02 **RÉSOLUTION 137-04-11**

Le Conseiller Gaston Lavoie donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, décrétant les nouvelles dispositions suivantes :

- 1- Autoriser l'usage « P-2 Utilité publique » dans la zone I-402;
- 2- Abroger l'article 8.9 intitulé « Vente de garage ».

3.2 – AVIS DE MOTION – CRÉATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN D'UN BÂTIMENT **RÉSOLUTION 138-04-11**

La Conseillère Francine Pilote donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet pour la création d'un règlement sur la salubrité, l'occupation et l'entretien d'un bâtiment.

3.3 – AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 912-10 - LIMITES DE STATIONNEMENT **RÉSOLUTION 139-04-11**

Le Conseiller Pierre-Paul Savard donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un amendement au règlement numéro 912-10 pour les limites de stationnement.

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 929-11 - RELATIF AUX VENTES DE GARAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LA MALBAIE **RÉSOLUTION 140-04-11**

ATTENDU QU'il y a prolifération des ventes de garage dans les secteurs résidentiels de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE lesdites ventes de garage sont dans certains cas d'une durée excessive qui dépasse largement les besoins et objectifs habituellement fixés pour de telles ventes;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C. C-47.1) et qu'en vertu de ces lois, elle peut adopter un Règlement sur les ventes de garage;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de La Malbaie et de ses contribuables de procéder à l'adoption d'un nouveau Règlement sur les ventes de garage;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a dûment été donné par le Conseiller Monsieur Gilles Savard à la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 14 mars 2011, résolution numéro 88-03-11;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No 929-11 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adopte le règlement autorisant les ventes de garage sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel qu'inscrit au règlement de la Ville de La Malbaie sous le numéro 929-11 et inclus en annexe au présent procès-verbal.

5 – DÉROGATIONS MINEURES

5.1 – DÉROGATION MINEURE – LOT 3 563 054 – Monsieur Martin Laliberté **– 160, rue Jean-Lefèvre** **RÉSOLUTION 141-04-11**

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Martin Laliberté sur le lot 3 563 054, du Cadastre du Québec, sur le territoire de la Ville de La Malbaie :

- afin de réputer conforme la marge latérale d'un garage à quatre-vingt centimètres (80 cm) alors que la marge minimale d'un garage prescrite au tableau 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie est de un mètre (1 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 10 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a obtenu un permis en 1996 pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite lors de la construction du garage;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

CONSIDÉRANT QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 23 mars 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure à Monsieur Martin Laliberté sur le lot 3 563 054 du Cadastre du Québec, au 160, rue Jean-Lefèvre sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme à sa résolution numéro 04-56-11.

5.2 – DÉROGATION MINEURE – LOT 3 562 984 – Monsieur Jacques Tremblay
– 43, rue Desjardins Ouest
RÉSOLUTION 142-04-11

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Jacques Tremblay, sur le lot 3 562 984, du Cadastre du Québec, sur le territoire de la Ville de La Malbaie :

- afin de réputer conforme la marge arrière de l'agrandissement à sept mètres cinquante centièmes (7,50 m) alors que la marge arrière prescrite à la grille des spécifications annexée au Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, pour la zone HB-426, est de neuf mètres (9 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 17 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune conséquence sur les propriétés environnantes;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement se fera sur les fondations de la verrière déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

CONSIDÉRANT QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 23 mars 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure à Monsieur Jacques Tremblay sur le lot 3 562 984 du Cadastre du Québec, au 43, rue Desjardins Ouest sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme à sa résolution numéro 04-57-11.

5.3 – DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR PASCAL BESSE
RÉSOLUTION 143-04-11

ATTENDU QU'à la séance du 14 mars 2011 suite au manque d'informations, le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie demandait au Comité Consultatif d'Urbanisme une nouvelle recommandation;

- afin de réputer conforme la longueur maximale d'une rue d'entrée à trois cent vingt mètres (320 m) alors que l'article 4.3 du Règlement de lotissement numéro 758-02 de la Ville de La Malbaie, stipule que la longueur maximale de la rue d'entrée est de deux cent cinquante mètres (250 m);

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 16 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pascal Besse avait présenté ledit dossier devant le comité afin d'expliquer les raisons qui motivaient la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire agrandir la rue privée afin de régler un litige quant à l'accès de la propriété voisine;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune conséquence sur les propriétés environnantes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

CONSIDÉRANT QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 21 février 2011.

CONSIDÉRANT les représentations faites au Conseil par les procureurs des parties impliquées dans ce litige et aux nouveaux éléments soulevés et déposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil reporte ce point à une date ultérieure.

6- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

6.1- PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE **RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.** **RÉSOLUTION 144-04-11**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 4 avril 2011, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
04-49 -11	Motel Mirador J.T. Inc.	Pose d'une enseigne sur potence	Recommandé sous condition
04-50 -11	Amara Somsri	Revêtement extérieur	Recommandé sous condition
04-51-11	Banque Nationale	Pose d'une enseigne sur la façade principale et une sur le mur latéral	Recommandé
04-52-11	Pierre Laplante	Agrandissement de la résidence	Recommandé sous condition
04-53-11	Fairmont le Manoir Richelieu	Revêtement extérieur du nouveau pavillon	Recommandé
04-54-11	Gilles Dufour	Pose d'une enseigne sur potence	Recommandé sur division du Comité
		Pose d'une enseigne dans le pignon du mur latéral	Refusé sur division
04-55-11	Casino de Charlevoix	Construction d'un bâtiment complémentaire	Recommandé sur division du Comité
02-18-11	Centre Hospitalier	Rénovation extérieure	Refusé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient acceptés :

- À Monsieur Georges Fournier pour Motel Mirador J.T. Inc. pour l'installation d'une enseigne sur potence en façade du 500, rue Richelieu à la condition que celle-ci soit de dimension permettant de reproduire les mêmes proportions que le montage présenté;

- À Madame Amara Somsri concernant la construction d'un bâtiment principal pour un restaurant et un logement au 915, rue Richelieu. Le revêtement extérieur sera en déclin de fibre de bois de couleur sierra en imitation de bardeau de cèdre de couleur kaki, La couleur de la galerie et le type de garde-corps devront être représentés au comité.

- À Monsieur Daniel Provencher, pour la Banque Nationale du Canada pour la pose de deux (2) enseignes dont une en façade principale et une sur le mur latéral face à l'allée d'accès au 316, rue Saint-Étienne;

- À Monsieur Pierre Laplante concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 485, rue Richelieu qui sera recouvert de déclin de bois gris. Le revêtement de la maison sera aussi refait avec le même matériau. De plus le comité demande que le propriétaire leur présente le type de moulure qui sera utilisé pour la finition;

- À Monsieur Gilles Villeneuve, pour Fairmont le Manoir Richelieu concernant le revêtement extérieur du nouveau pavillon en déclin de bois de 6 pouces de hauteur au lieu du déclin en fibre de bois présenté dans la demande initiale;

- À Monsieur Gilles Dufour concernant la pose d'une enseigne sur potence;

- À Madame Manon Paquin, pour le Casino de Charlevoix concernant la construction d'un bâtiment complémentaire servant de débarcadère d'autobus au 183, rue Richelieu;

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient refusés :

- À Monsieur Gilles Dufour pour la pose d'une enseigne dans le pignon du mur latéral droit au 101, rue de l'Église, considérant que cette demande ne respecte pas l'article 11.15.6 du Règlement de zonage et ne contribue pas à la création d'un environnement harmonieux;

- Au centre hospitalier de la Malbaie, considérant qu'il faut conserver le caractère architectural historique du secteur du centre-ville, que l'ampleur du projet, tel que présenté, ne respecte pas la trame bâtie de ce secteur et que les caractéristiques distinctes de chaque bâtiment ne sont pas conservées.

A titre de commentaire additionnel et après discussion lors de l'analyse de la demande de PIIA, le conseil considère par ailleurs qu'il lui sera non seulement utile mais nécessaire d'avoir en main l'étude demandée en février dernier portant sur l'analyse de risque de séisme et calquée sur celle requise à l'égard de l'hôpital de Baie-St-Paul pour être en mesure de procéder adéquatement à l'analyse de la demande de PIIA s'il devait à nouveau être présenté sous une forme amendée. Cette exigence est rendue nécessaire compte tenu de la nature et de l'importance des travaux envisagés et ce, afin de rendre possible l'évaluation du meilleur compromis architectural qu'il serait opportun d'envisager à l'égard de ce dossier.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION PAR BILLETS – REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 733-00 RÉSOLUTION 145-04-11

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de La Malbaie accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 18 avril 2011 au montant de 1 349 000.00 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 733-00, au prix de 98,422, échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit:

70 000.00 \$	1.9%	18 avril 2012
72 000.00 \$	2.3%	18 avril 2013
75 000.00 \$	2.85%	18 avril 2014
78 000.00 \$	3.25%	18 avril 2015
1 054 000.00 \$	3.55%	18 avri 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**7.2 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE
ET DE PROLONGATION
RÉSOLUTION 146-04-11**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 733-00, la Ville de La Malbaie souhaite emprunter par billet au montant total de 1 349 000.00 \$;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie avait, le 7 mars 2011, un montant de 1 349 000.00 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 633 000.00 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 733-00;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 349 000.00 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 733-00 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la Mairesse, Madame Lise Lapointe et la Trésorière, Madame Johanne G.-Tremblay;

QUE les billets soient datés du 18 avril 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2012	70 000.00 \$
2013	72 000.00 \$
2014	75 000.00 \$
2015	78 000.00 \$
2016	80 000.00 (à payer en 2016)
2016	974 000.00 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt la Ville de La Malbaie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de : **cinq (5) ans** (à compter du 18 avril 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 733-00, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Ville de La Malbaie emprunte 1 349 000.00 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 11 jours au terme original du règlement numéro 733-00.

**7.3 – DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE LA MALBAIE POUR L'ANNÉE 2010**
RÉSOLUTION 147-04-11

La Trésorière dépose les états financiers vérifiés de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte les états financiers vérifiés de l'Office Municipal d'Habitation de La Malbaie pour l'année 2010, montrant un déficit d'opération de 180 796.00 \$;

QUE copie de cette résolution soit adressée à Madame Luce Villeneuve, Directrice de l'OMH de la Ville de La Malbaie et à Monsieur Carl Tremblay, Conseiller en gestion pour la Société d'Habitation du Québec.

**7.4 – RÉSOLUTION D'APPUI AU CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES POUR
PROJET DE LA PROCLAMATION OFFICIELLE DE LA JOURNÉE NATIONALE
DES CUISINES COLLECTIVES**
RÉSOLUTION 148-04-11

ATTENDU QUE les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

ATTENDU QUE les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et des citoyens;

ATTENDU QUE les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la Déclaration des droits de l'homme : « Le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie appuie la proclamation du 26 mars, comme *Journée nationale des cuisines collectives* et exhorte les concitoyennes et concitoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit et que son accès reflète le mieux-être de notre collectivité.

**7.5 – AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA PARADE DU RODÉO
DE CHARLEVOIX
RÉSOLUTION 149-04-11**

ATTENDU QUE le Comité organisateur de Rodéo de Charlevoix s'adresse à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir l'autorisation de présenter une parade dans les rues du secteur de Pointe-au-Pic le 23 juin prochain entre 18 h 00 et 19 h 30, en collaboration avec Le Fairmont Manoir Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil donne l'autorisation au Comité organisateur de Rodéo Charlevoix de circuler dans les rues du secteur de Pointe-au-Pic à partir du Manoir Richelieu vers la rue du Quai et sur une partie de la Route 362 jusqu'au feu de circulation et le retour par la rue Richelieu vers la Côte Bellevue et finalement la rue des Falaises, sur une distance approximative de 6 km;

QUE cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des autorisations nécessaires du ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec, par le Comité organisateur de cette activité.

**7.6 – AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA MARCHÉ POUR LA COALITION
DU CENTRE HOSPITALIER DE LA MALBAIE
RÉSOLUTION 150-04-11**

ATTENDU QUE le Comité pour la coalition du Centre Hospitalier de La Malbaie s'adresse à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir l'autorisation de circuler dans les rues de la Ville de La Malbaie le 1^{er} mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil donne l'autorisation au Comité organisateur pour la coalition du Centre Hospitalier de La Malbaie de circuler dans les rues le 1^{er} mai prochain et que cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des autorisations nécessaires du ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec, par le Comité organisateur de cette activité.

**7.7 – NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU BUREAU
DE LA MAIRESSE, À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU GREFFE
RÉSOLUTION 151-04-11**

ATTENDU QUE, le 2 mars dernier, la Ville de La Malbaie est allée en recrutement pour le poste de Secrétaire de Direction au bureau de la Mairesse, à la Direction Générale et au Greffe;

ATTENDU QUE, suite à l'étude des candidatures reçues, le comité procédait à la sélection des candidats retenus et recommandait aux membres du Conseil la candidature de Madame Valérie Bouchard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame Valérie Bouchard soit embauchée à titre de Secrétaire de Direction au bureau de la Mairesse, à la Direction Générale et au Greffe de la Ville de La Malbaie ;

QUE Madame Valérie Bouchard entrera en poste le 26 avril 2011;

QUE ce Conseil autorise Madame la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et Directeur des Ressources humaines et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie une entente de travail avec Madame Valérie Bouchard à titre de Secrétaire de Direction à la Ville de La Malbaie.

7.8 – SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC MONSIEUR MARCEL BILODEAU **RÉSOLUTION 152-04-11**

ATTENDU QUE le 26 octobre 2010 une entente est intervenue entre la Ville de La Malbaie et Monsieur Marcel Bilodeau, aux termes de laquelle Monsieur Bilodeau acceptait de vendre à la Ville de La Malbaie une partie du lot 3 560 699 du cadastre du Québec, d'une superficie de 714.10 mètres carrés pour et en considération d'une somme de MILLE CINQ CENT DOLLARS (1,500.00 \$);

ATTENDU QU'il était prévu que Monsieur Bilodeau acceptait que la Ville prenne possession de l'immeuble à compter du 26 octobre 2010 pour y aménager un chemin d'accès au site d'une carrière / sablière appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE suite aux travaux préliminaires d'arpentage il a été noté par l'arpenteur-géomètre que l'immeuble était situé en territoire où s'applique la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, de sorte que la vente ne pouvait avoir lieu sans autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*;

ATTENDU QUE suite à cette mention de l'arpenteur-géomètre la Ville est à évaluer si elle va déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ ou si elle va tenter de trouver un autre accès à son site d'exploitation d'une carrière/sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les parties conviennent de ne pas annuler les ententes intervenues le 26 octobre 2010, mais d'y apporter les adaptations nécessaires en raison des présentes;

QUE la Ville verse à Monsieur Bilodeau une partie du prix de vente, soit un dédommagement de CINQ CENT DOLLARS (500.00 \$), dont quittance totale et finale de la part de Monsieur Bilodeau;

QUE si la Ville décidait de s'adresser à la CPTAQ et qu'elle obtenait l'autorisation requise pour acquérir et utiliser l'immeuble à des fins autres que l'agriculture, le dédommagement sera appliqué en diminution du prix de vente de MILLE CINQ CENT DOLLARS (1,500.00 \$) convenu à l'entente du 26 octobre 2010;

QUE si la Ville décidait plutôt d'utiliser l'immeuble suite à une entente de location, le dédommagement sera appliqué en diminution du loyer qui pourra être convenu entre la Ville et Monsieur Bilodeau;

QUE Madame Lise Lapointe Mairesse et/ou sont remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient autorisés à signer ladite entente avec Monsieur Marcel Bilodeau.

7.9 – ADOPTION DU NOUVEAU CONTRAT SUR LES LOCATIONS DE SALLES
RÉSOLUTION 153-04-11

Madame Johanne G. Tremblay, Trésorière et Directrice Générale Adjointe dépose à la Table du Conseil le nouveau formulaire concernant les contrats de location de salles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte le nouveau formulaire sur les contrats de location de salles.

7.10 – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET
DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)
RÉSOLUTION 154-04-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu majoritairement sur dissidence des conseillers Gaston Lavoie et Pierre-Paul Savard :

QUE la Ville de La Malbaie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de La Malbaie s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la Ville de La Malbaie approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de La Malbaie s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00 \$ par habitant par année, soit un total de 112.00 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

QUE la Ville de La Malbaie s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**7.11 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE BUDGÉTAIRE RELATIVEMENT AUX
TRAVAUX DU CHEMIN DE LA VALLÉE
RÉSOLUTION 155-04-11**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a adopté le 8 septembre 2008, par sa résolution numéro 305-09-08 le Règlement d'emprunt numéro 880-08 au montant de 5 000 000.00 \$, portant sur les travaux de réfection du Chemin de la Vallée;

ATTENDU QUE ces travaux ont été réalisés conjointement avec le ministère des Transports du Québec, la Ville de La Malbaie agissant à titre de maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a adopté le 22 juin 2009 par sa résolution numéro 212-06-09, le Règlement d'emprunt numéro 901-09 au montant de 485 000.00 \$ portant sur un budget supplémentaire pour les mêmes travaux sur le Chemin de la Vallée;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 880-08 a fait l'objet d'une approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 17 novembre 2008 jusqu'à concurrence de 4 577 619.00 \$, laissant une différence non autorisée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de 422 381.00 \$, laquelle somme correspond à la subvention déjà perçue au fonds général par la Ville de La Malbaie en vertu du programme de la taxe d'accise;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la présente résolution pour faire concorder le règlement d'emprunt numéro 880-08, l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le fonds général et le budget du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la somme de 422 381.00 \$ perçue par la Ville de La Malbaie en vertu du programme sur la taxe d'accise et déposée au fonds général soit appropriée pour acquitter une partie du coût des travaux de réfection du Chemin de la Vallée;

QUE le montant du règlement d'emprunt numéro 880-08 soit diminué d'autant, soit de la somme de 422 381.00 \$ acquittée par la Ville de La Malbaie à même le fonds général;

QUE ledit règlement numéro 880-08 soit maintenant équivalent au montant de 4 577 619.00 \$ de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du 17 novembre 2008;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**7.12 – RÉSOLUTION DE MAJORATION DES DÉPENSES ET D’APPROBATION
DE CRÉDITS – PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA VALLÉE**
RÉSOLUTION 156-04-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a adopté les Règlements numéros 880-08 et 901-09 dans le cadre du projet de réfection du Chemin de la Vallée;

ATTENDU QUE suivant la résolution à l’item 7.12 adoptée par le Conseil municipal plus tôt lors de la présente séance, le règlement d’emprunt numéro 880-08 totalise une dépense de 4 577 619.00 \$, tandis que le Règlement numéro 901-09 prévoit une dépense de 485 000.00 \$, pour un total d’emprunt de 5 062 619.00 \$;

ATTENDU QU’une somme de 422 381.00 \$ a été acquittée à même le fonds général et qu’elle s’ajoute aux montants prévus aux règlements d’emprunt, pour un total de 5 485 000.00 \$;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires sont réalisés par le ministère des Transports du Québec dans le cadre de la réalisation de ce projet; et que le ministère des Transports du Québec en assume la totalité des coûts estimés à 506 400.00 \$;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie agit à titre de maître d’œuvre dans ce projet et que les travaux supplémentaires sont en grande partie réalisés;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’adopter la présente résolution afin de majorer la dépense prévue pour le projet et d’appropriier les crédits à recevoir du Ministère des Transports du Québec au remboursement de cette dépense supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la dépense de 5 485 000.00 \$ prévue pour le projet de réfection du Chemin de la Vallée soit majorée de 506 400.00 \$ pour atteindre un total de 5 991 400.00 \$ en raison des travaux supplémentaires réalisés par le Ministère des Transports du Québec;

QUE les sommes à recevoir du Ministère des Transports du Québec au fonds général soient appropriées pour acquitter les coûts supplémentaires prévus au montant de 506 400.00 \$;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

7.13 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 697 487
280, rue du Ravin
RÉSOLUTION 157-04-11

PRODUITE à ce Conseil, l’offre d’achat de Madame Isabelle Bouchard, en date du 4 avril 2011, concernant l’achat du lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (3 697 487), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à Madame Isabelle Bouchard, un terrain d’une superficie totale de 691.5 mètres carrés au taux de 19.50 \$ du mètre carré pour un montant de 13 484.25 \$, plus T.P.S.: 674.21 \$, plus T.V.Q.: 1 203.47 \$, formant un grand total de 15 361.93 \$, dont un acompte de 569.63 \$ taxes incluses a été versé, étant le lot

TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (3 697 487) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1, situé au 180, rue du Ravin à La Malbaie;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente notarié rédigé selon les conditions contenues à l'offre d'achat et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audit acheteur.

7.14 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 562 029

215, rue François-Hazeur

RÉSOLUTION 158-04-11

PRODUITE à ce Conseil, l'offre d'achat de Monsieur Joël Marcoux et Madame Émilie Asselin, en date du 4 avril 2011, concernant l'achat du lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE VINGT-NEUF (3 562 029), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à Monsieur Joël Marcoux et Madame Émilie Asselin, un terrain d'une superficie totale de 935 mètres carrés au taux de 19.50 \$ du mètre carré pour un montant de 18 232.50 \$, plus T.P.S.: 911.62 \$, plus T.V.Q.: 1 627.25 \$, formant un grand total de 20 771.38 \$, dont un acompte de 569.63 \$ taxes incluses a été versé, étant le lot TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE VINGT-NEUF (3 562 029) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1, situé au 215, rue François-Hazeur;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente notarié rédigé selon les conditions contenues à l'offre d'achat et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audits acheteurs.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 – OCTROI D'UN CONTRAT À ATELIER VAGABOND – AMÉNAGEMENT DE LA TERRASSE DU CENTRE-VILLE

RÉSOLUTION 159-04-11

ATTENDU QUE le 26 novembre 2010, à la demande de Monsieur Mathieu Bilodeau de RevitalisAction La Malbaie, Atelier Vagabond déposait une offre de services pour la confection d'un plan d'aménagement de la terrasse du Centre-Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le contrat de confection d'un plan d'aménagement de la terrasse du Centre-Ville de La Malbaie à Atelier Vagabond pour un montant de 5 000.00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Madame Lise Lapointe Mairesse et/ou son remplaçant et Monsieur Michel Briand, Directeur Général et/ou son remplaçant soient autorisés à signer le contrat de confection d'un plan d'aménagement pour le Centre-Ville de La Malbaie.

8.2 – SOUMISSION LOCATION MACHINERIES 2011-2012 – GRILLE TARIFAIRE
RÉSOLUTION 160-04-11

PRODUITES à ce Conseil, les soumissions ouvertes le 5 avril 2011, à l'Hôtel de Ville de La Malbaie concernant la tarification pour la location de machineries lourdes pour l'année 2011-2012;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu onze (11) soumissions et que le classement tarifaire pour chacune des machineries et chacun des équipements pour lesquels le devis a été soumis a été fait par Monsieur Robert Lapointe, Directeur des achats de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le classement tarifaire de chacune des machineries et chacun des équipements, tel que préparé par Monsieur Robert Lapointe, Directeur des achats, soit et est par la présente accepté tel que présenté;

QUE le Directeur des Travaux publics soit et est autorisé, par les présentes, à procéder à la location des machineries et équipements telle que le classement tarifaire préparé par Monsieur Robert Lapointe, Directeur des achats et classé au dossier numéro 4.3.2 des archives de la Ville de La Malbaie.

8.3 – OCTROI D'UN CONTRAT POUR UN SYSTÈME D'IRRIGATION POUR LE
TERRAIN DE SOCCER
RÉSOLUTION 161-04-11

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres de services pour la fourniture et l'installation d'un système d'irrigation pour le terrain de soccer de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, la Ville de La Malbaie a notamment reçu la soumission de Pépinière Charlevoix au coût de 19 500.00 \$ plus les taxes applicables avec une garantie de un (1) an sur le matériel fourni par l'entreprise et l'ouverture et la fermeture pour l'année 2011.

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la soumission effectuée par Monsieur Sylvain Harvey, Coordonnateur des activités extérieures, le 6 avril 2011 à 11 heures et suite à l'étude de la soumission, ce dernier recommande au conseil de retenir l'offre de la firme Pépinière Charlevoix Inc. comme fournisseur pour l'achat et l'installation du système d'irrigation pour le terrain de soccer de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accorde le contrat de fourniture et d'installation du système d'irrigation pour le terrain de soccer de la Ville de La Malbaie, à la firme Pépinière Charlevoix Inc.

QUE le montant sera puisé à même le règlement d'emprunt # 893-09 pour la réalisation de certains projets d'immobilisations.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 – EAU POTABLE **RÉSOLUTION 162-04-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 11 826.73 \$ pour la période se terminant le 8 avril 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Jean Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 11 826.73 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE **RÉSOLUTION 163-04-11**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique et de l'hôtel de ville, au montant de 220 805.08 \$ pour la période se terminant le 8 avril 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 220 805.08 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS DE MARS 2011 **RÉSOLUTION 164-04-11**

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit, au 31 mars 2011 :

MARS 2011 :

Fonds d'administration :	150.00 \$
Accès D - Administration :	226 500.16 \$
Dépôt direct :	31 390.66 \$
TOTAL	<hr/> 258 040.82 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite pour le mois de mars 2011.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2011

RÉSOLUTION 165-04-11

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois de mars 2011, au montant de 191 245.69 \$;

MARS 2011 :

Fonds d'administration:	186 597.14 \$
Dépôt direct:	4 648.55 \$
TOTAL	<hr/> 191 245.69 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2011 et autorise le Directeur Général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 191 245.69 \$.

12 – SALAIRES DU MOIS DE MARS 2011 – 429 429.24 \$

RÉSOLUTION 166-04-11

ATTENDU QUE la Trésorière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois de mars 2011 au montant de 429 429.24 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mars 2011 au montant de 429 429.24 \$.

13- DIVERS

14 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 167-04-11

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

Date	Expéditeur	Objet
1 ^{er} avril 2011	De la COMAQ	Invitation à Madame Lise Lapointe les 25,26 et 27 mai 2011
06 avril 2011	Ministère des Transports du Québec	Accusé-réception de La résolution No 128-03-11

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20h20 à 20h43.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 168-04-11**

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20h45.

Lise Lapointe, Mairesse

Johanne G.-Tremblay, Trésorière
Directrice Générale Adjointe